

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 672 17 février 1983
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy
Erika Sutter-Pleines

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

672

Energie: c'est «oui» ou rien!

Bien sûr, la disposition constitutionnelle sur l'énergie, qui est proposée à notre jugement le 27 février prochain, est décevante. Près de dix ans d'études, de scénarios, de prévisions pour en arriver là: une solution étriquée, pas de moyens financiers nouveaux, indispensables pourtant pour agir rapidement et avec efficacité. Et des restrictions de toutes sortes: surtout ne pas fausser l'économie de marché, ne pas interférer dans la sphère cantonale, respecter les disparités entre les régions, veiller à ce que les mesures soient économiquement supportables. La Suisse entre sur la pointe des pieds dans ce qui est sans conteste le défi majeur de la fin du siècle, l'utilisation rationnelle et la promotion des énergies renouvelables, condition nécessaire à la fois de l'indépendance des collectivités nationales et du maintien du niveau de vie.

Le temps presse. Les équipements inadaptés qui sont réalisés maintenant créeront des effets négatifs pendant longtemps: cinq à dix ans pour les appareils, jusqu'à cinquante ans pour les bâtiments. La situation économique impose des reconversions rapides: une politique stricte d'économies peut représenter des dizaines de milliers de places de travail, dans l'industrie des machines, dans le bâtiment, dans les activités d'entretien et de contrôle, pour une main-d'œuvre qualifiée.

L'avenir n'appartient pas à ceux qui disposeront des plus grandes quantités d'énergie — moins de contraintes étatiques, plus de liberté d'action — mais à ceux qui produiront avec le moins d'énergie possible. Le court terme contre le long terme. Pour opérer cette reconversion, il faut disposer de capitaux importants: la formation, la recherche, les investissements coûtent cher. Chaque propriétaire

immobilier, chaque entrepreneur peut difficilement faire face seul. Collectivement, il est possible de dégager les moyens financiers nécessaires.

Dans cette perspective, la solution constitutionnelle qui est proposée est étriquée, mesquine même. Pas à la hauteur de l'enjeu. L'énergie, on en parle presque trop, pour se dispenser d'agir.

Partant de ce constat, les socialistes bâlois et certaines organisations écologistes ont tiré une conclusion erronée.

Cet article constitutionnel, ils ne l'aiment pas, nous non plus.

Raison insuffisante pour le rejeter.

L'appréciation est une chose, le choix politique en est une autre.

Par quoi d'autre le remplacer, cet article constitutionnel? Le 27 février, c'est «oui» ou rien. Et le «oui» est mieux que rien.

Voyez les cantons, nombreux, qui renâclent à agir, sous prétexte que la Confédération, de toute façon, s'apprête à entrer en scène. Voyez les autres cantons qui se sont donné les instruments légaux et qui hésitent à les utiliser pleinement par crainte du Tribunal fédéral. Déjà, le canton de Vaud s'est fait désavouer par les juges en matière de chauffage électrique; demain ce sera peut-être le tour du décompte individuel des frais de chauffage. Absence d'article constitutionnel...

Les écologistes purs et durs rétorqueront que l'initiative populaire sur l'énergie déjà déposée est bien meilleure. Ils ont raison. Mais elle n'est pas en jeu le 27 février. Quand son tour viendra, nous l'appuierons. Et si elle est acceptée, tant mieux. Dans l'attente, nous préférons ne pas faire le jeu de ceux qui optent pour le laisser faire — l'Union suisse des arts et métiers, notamment. Le sujet est trop important pour le jouer au poker du tout ou rien. En politique, les grands principes sans stratégie ne mènent pas loin.

J. D.

De l'eau dans le biogaz?

L'Office d'électricité de la Suisse romande, l'OFEL pour les intimes, se dépense, c'est bien connu, sans compter pour redorer le blason du nucléaire. Il faut dire que ce blason en a bien besoin. La difficulté: on se rend compte de plus en plus que kWh nucléaire est hors de prix. C'est pour cette raison qu'aux Etats-Unis certaines compagnies d'électricité (TVA, par exemple) abandonnent des centrales en cours de construction: c'est moins cher de passer les sommes déjà investies par pertes et profits que d'achever la construction et produire ainsi des kWh qui forceront à des augmentations de tarifs.

Pour propager le mythe du kWh nucléaire bon marché, l'OFEL fait feu de tout bois. Ainsi a-t-il cru pouvoir utiliser à cette fin une enquête récente de «Atema-Presse» (c'est qui ça?) sur le prix du kWh, notamment produit par le biogaz. A la grande joie de l'OFEL, l'enquête conclut que le kWh produit par le biogaz est plus cher que le kWh nucléaire. On comprend que l'OFEL se réjouisse; mais peut-être s'est-il réjoui trop vite.

L'enquête d'Atema-Presse se rapporte à l'expérience de M. Armand Forestier, de Thierrens. Cet agriculteur a, semble-t-il, investi Fr. 150 000.— dans son installation qui comprend deux digesteurs et un générateur d'électricité. C'est évidemment une grosse somme. On peut certainement faire à moins; mais là n'est pas le point important.

Les calculs des «spécialistes» montreraient que le coût du kWh produit par une installation comme celle de M. Forestier est de 12,6 centimes. Parce que les entreprises d'électricité vaudoises ne paient ce courant que 7,5 centimes par kW le jour et 5 centimes la nuit, M. Forestier est considéré comme perdant. Peut-être.

Pourtant, et l'enquête d'Atema-Presse l'admet, M. Forestier, autant que les autres abonnés, doit payer 14,5 centimes par kWh le courant qui lui est

fourni par le réseau. Ce prix va d'ailleurs augmenter (l'OFEL est invitée à le démentir) parce que la production d'électricité nucléaire, donc chère, augmente: j'ai entendu M. Henri Payot, directeur de la Société romande d'électricité, se lamenter publiquement des augmentations de tarifs rendues nécessaires par le prix élevé du courant qui sera produit par Leibstadt.

Constatons, en un premier temps, que M. Forestier, même si «son» courant lui revient assez cher, le paie tout de même moins cher que s'il devait l'acheter à une société d'électricité.

Et il est clair — deuxième temps — que M. Forestier n'absorbe pas toute sa production et qu'il doit bien réintroduire son excédent dans le réseau pour un prix dérisoire. Ça, ce n'est pas la faute du biogaz. Les prix du courant *de pointe* que certaines sociétés de distribution de courant doivent consentir aux sociétés productrices sont faramineux: on a cité le chiffre de 80 centimes par kWh. Alors quoi? Pourquoi ne pas payer davantage que 7,5 centimes par kWh à M. Forestier? Encore une question que l'OFEL, pardon: Atema-Presse, éclaircira.

TOUT POUR LA CENTRALISATION

Il faut remarquer qu'une installation de production d'électricité par le biogaz se prête bien à la fourniture de courant de pointe: la plupart des installations de ce genre disposent d'un stockage intermédiaire de biogaz, ce qui évite de le consommer au fur et à mesure qu'il sort des digesteurs. Il est donc possible de choisir le moment où on produit du courant... Il est malheureux, et au demeurant stupide, que les sociétés d'électricité n'aient pas tenu compte de l'existence de cette possibilité pour organiser leurs tarifs de manière que M. Forestier (et elles-mêmes!) s'en sortent mieux... Toujours selon Atema-Presse, «dans la conjoncture actuelle, il n'y a pas à espérer un éventuel redressement des prix consentis par les entreprises électriques».

Pourquoi? Serait-ce qu'un prix équitable payé à M. Forestier plongerait les sociétés d'électricité dans les chiffres rouges? Sûrement pas. En fait, la politique délibérée desdites compagnies, comme celle des autorités tant fédérales que cantonales, est de ne pas encourager des efforts semblables à ceux de M. Forestier. La politique énergétique menée en Suisse à tous les niveaux décourage toute production décentralisée, pour le plus grand profit des grandes centrales. Le lobby pronucléaire a, là, très bien manœuvré. Et l'article constitutionnel sur l'énergie qui nous est proposé est l'exact reflet de ce parti pris: aucune disposition qui permettrait de prélever des fonds sur les ventes d'énergies non renouvelables (nucléaire, pétrole, gaz naturel, charbon) pour les investir dans une exploitation sérieuse des énergies renouvelables autochtones dont nous disposons. Tant il est vrai que des fonds sont effectivement nécessaires pour changer de cap: comme le montre le cas de M. Forestier, les mises initiales sont même importantes.

Cela dit, les petits calculs propagés par l'OFEL faussent le débat: ils ne tiennent aucun compte du fait qu'une énergie est ou non renouvelable, est ou non autochtone. «Démonstration» inutile dès lors, puisque nous ne pouvons raisonnablement miser que sur les énergies renouvelables pour l'avenir.

Bref. Pour terminer, il faudrait tout de même noter que le prix du kWh nucléaire publié par Atema-Presse, soit 5 à 7 centimes par kWh, est illusoire. Le courant de Leibstadt est annoncé à 12 centimes le kWh, donc pas loin du prix de revient du courant biogaz de M. Forestier. De plus, on sait que ces calculs appliqués à l'électricité nucléaire ne tiennent pas compte de tous les coûts: ceux de la restitution des sites (de la mine à la centrale désaffectée), ceux de la sécurité sous toutes ses formes, ceux de l'entreposage définitif des déchets; beaucoup de ces coûts sont très difficiles à cerner avec précision, mais on peut affirmer qu'ils seront énormes. Et ils ne seront pas supportés par l'OFEL.

Merci, Mme Dolto!

Récemment, j'écoutais dans l'émission «Apostrophes» plusieurs écrivains débattre de la sexualité féminine. M^{me} Françoise Dolto, psychanalyste bien connue, avait réponse à tout, pouvait tout classer dans des étagères préalablement et irrémédiablement étiquetées: «La masturbation féminine? bien sûr qu'elle existe! voyez les petites filles qui sautent à la corde!»

Pour le coup, je me suis retrouvée vingt ans en arrière, dans un congrès rassemblant 200 à 300 «jeunes femmes». M^{me} Dolto nous parlait de la relation mère-enfant.

Pleines de bonne volonté, nous nous efforcions loyalement de comprendre, traduisant mentalement ou «in petto» entre voisines les termes peu familiers du jargon psy. Une fois certains termes dégonflés par une piqûre de sens commun, les idées redescendaient à notre portée, simples, voire simplistes. Nous commençons à prendre un plaisir

discret à ce jeu de traduction-dégonflage, quand arriva la goutte qui fit déborder notre bonne humeur: M^{me} Dolto parlait de la présence indispensable d'un «substitut maternant vertical». C'en était trop. Les 200 à 300 femmes du congrès furent prises d'un fou-rire collectif incontrôlable. La salle ondulait sous des vagues de rire. M^{me} Dolto, interloquée, dut interrompre son discours. La présidente, malgré ses appels au calme et à la simple politesse à l'égard de notre — déjà! — illustre conférencière, ne put rétablir l'attention et dut suspendre la séance...

Ah! quel bon moment nous avons passé! Merci M^{me} Dolto! Continuez, continuez de nous expliquer notre sexualité. Et, un beau jour, des milliers de femmes seront secouées par un rire homérique, gargantuesque, cosmique qui les libérera de la gaine rigide, préfabriquée, contraignante dans laquelle on veut à tout prix les enfermer. Quand les femmes s'éveilleront... elles s'intéresseront plutôt au domaine public!

Colette Bonnard

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Une décision consternante

Ainsi donc, le premier semestre du gymnase sera désormais «conditionnel»... (cf. DP 665, entre autres).

Cela signifie pour moi, maître au gymnase, que ce premier semestre, qui était le plus agréable, le plus détendu, parce que les élèves n'étaient pas encore trop menacés par l'échéance de la promotion, sera désormais un semestre d'anxiété, de tension... J'avais l'habitude de conseiller à mes élèves de beaucoup lire, de faire des lectures «désintéressées», d'aller voir des films (avec un peu de scrupule, au prix où sont les places!) — et puis de se trouver au plus vite un ou deux amis, et une petite amie (respectivement un petit ami), puisque d'une

part l'amitié et l'amour sont assurément ce qu'il y a de plus précieux ici-bas; et que d'autre part, je ne puis leur parler de Chimène et de Rodrigue, d'Hernani et de Doña Sol, s'ils ignorent absolument de quoi il est question!

Je vais devoir y renoncer.

Cela signifie aussi que fin décembre-début janvier, nous aurons une conférence des maîtres pour établir les bulletins.

Il y aura des échecs manifestes: pour ceux-là, ils devront quitter le gymnase à un moment où ils n'auront aucune possibilité d'entreprendre quoi que ce soit. Retourner au collège? Impossible! Ils auront déjà obtenu leur certificat. Commencer un apprentissage? Impossible à cette époque de l'année. En fait il y aura deux cas distincts: pour le fils ou la fille de milieu aisé, la possibilité d'aller passer quelques mois en Allemagne ou en Angleterre, ou encore de suivre des cours dans une école privée — c'est possible, mais c'est coûteux. Pour le

fils ou la fille de milieu modeste, cette mesure revient très exactement à l'exclusion de l'école...

«On pourrait se demander (...) si l'Etat a le droit d'exclure de son système d'éducation un enfant ou un jeune homme qui ne serait pas vraiment enragé (tobsüchtig). (...)»

»L'Etat ne doit pas se demander si l'enfant qu'il abandonne sera en mesure d'achever ses études par ses propres moyens, et si la vie, malgré cet abandon, ne le laissera pas aller à la dérive, mais en fera quand même encore un homme de valeur: il n'a qu'à se rappeler que son devoir est de surveiller et de poursuivre jusqu'au bout l'éducation de chacun de ses enfants.»

C'est Gottfried Keller qui parle, dans son *Henri le Vert*.

Il y aura donc des échecs manifestes et des renvois. Il y aura aussi des cas discutables, des cas douteux, des cas pendables!

Les maîtres d'école sont quelquefois un peu bavards. Par ailleurs, les Vaudois sont volontiers perplexes — ni pour, ni contre, bien au contraire! On peut donc prévoir qu'il y aura des discussions interminables — comme il y en avait chaque année, mais désormais aggravées et deux fois par an. Il y aura aussi des recours. Quand on a comme moi trente ans d'expérience derrière soi, on sait que les conférences des maîtres examinent chaque cas avec un maximum de conscience professionnelle et de compréhension — mais enfin les décisions sont influencées par la température, par la pression barométrique, par des impondérables. D'un jour à l'autre, d'une conférence à l'autre, les décisions seront différentes. Pour parler comme Camus, tel élève «irréparable aux yeux des honnêtes (professeurs de Béthusy) se serait vu accordé un semblant d'excuse par les bons (maîtres de Villamont)»!

Ainsi donc, la mesure la plus grave — le renvoi — sera prise selon des critères qui pour une part seront arbitraires.

En vérité, on ne saurait imaginer mesure plus consternante que celle de rendre conditionnel le premier semestre du gymnase.

J. C.

HUMEURS

La relance et le souvenir

Les journaux se sont retrouvés pour rappeler le 50^e anniversaire de la prise du pouvoir par Hitler. Le caporal «bohémien», en fait né à Braunau, a dû son succès auprès de la majorité des Allemands, non à une franche promesse de guerre, mais à une réanimation de l'économie grâce à la production d'armements.

Cinquante ans plus tard, la recette semble être reprise par tous les ménages nationaux. Accommodée, bien sûr, en Suisse, elle porte la mention «à usage interne». Tout de même, comme hors-d'œuvre, quelques dizaines supplémentaires de camions Mercedes-Saurer; puis, comme entrée, toujours dans le cadre du renforcement de l'économie suisse, 272 millions surtout pour le système de guidage Skyguard et des fusées pour les obus d'artillerie. Que nous servira-t-on pour le plat de résistance?

Casa lingua, fast food, nouvelle cuisine, on a tout de même de la peine à se défaire de ce fond de sauce qui colle à la casserole.

ÉCONOMIE DE MARCHÉ

De passage à Lausanne

Lausanne, ville du tertiaire, n'a jamais attiré les industries, mais a eu quelque succès auprès des établissements d'enseignement, des compagnies d'assurances, et des états-majors d'entreprises. Sociétés holdings et autres centrales administratives ou commerciales ne se trouvent pas si mal au bord du Léman, à mi-chemin entre Cointrin et les champs de neige, sur le lieu de deux fabriques de

managers (Imede) et de cadres d'entreprises (Ecole des HEC).

C'est ainsi que Lausanne a pu accueillir, dans les deux décennies écoulées, notamment le centre européen de services et de vente d'Alcoa, le quartier général européen de Grace Chemicals, le siège social de Kodak SA, la société de développement de Tetra Pack, l'état-major européen de Philip Morris, etc.

VITE INSTALLÉ, VITE REPARTI

L'ennui avec ce genre de maisons-bureaux, c'est leur caractère volatile. Vite installées, vite reparties. La presse se fait l'écho plus ou moins fidèle des arrivées (photo de maquette, de remise de clé, d'autorités municipales accueillantes) et des départs (titre noir, interview du syndic navré, rappel des contraintes économiques). Selon les cas, la mauvaise nouvelle est vraie (comme pour British Leyland International Services), ou constitue une rumeur qui s'avère sans fondement (Philip Morris).

Le dernier en date des départs annoncés concerne la centrale administrative et commerciale du groupe Interfood, constitué en 1970 lors du rachat de Chocolat Tobler SA par Suchard Holding SA. Interfood vient de disparaître du Registre du commerce, remplacé par Jacobs Suchard SA, à la suite de la fusion du chocolat dans le café (cf. DP 648/26.8.82). Moins de quatre ans après l'inauguration en grande pompe de son nouveau bâtiment à l'avenue de Cour, Jacobs-Suchard (ex-Interfood) va le quitter pour replier les activités industrielles du groupe sur Serrières NE (production) et, bien sûr, sur Zurich.

RADICALEMENT VÔTRES

MM. Delamuraz et Martin, qui président respectivement autant que radicalement aux destinées de

l'économie vaudoise et de la Ville de Lausanne, ont bien rencontré encore le 28 janvier dernier MM. Celio, président du conseil d'administration, et Jörg von Wyss, directeur général, de la société parente. En vain bien sûr. L'administrateur-délégué Klaus J. Jacobs en avait décidé autrement. Et il explique ouvertement pourquoi dans une interview à la «Schweizerische Handelszeitung» (10.2.1983). Ses commentaires à ce sujet méritent une citation intégrale, à titre d'exemple d'un mode de pensée (économico-financière) basé sur le calcul le plus froid (trad. DP).

«La question du site d'implantation est dominée par le retour de la technologie, respectivement des collaborateurs occupés à Lausanne, sur le lieu de l'activité de production, soit à Neuchâtel. D'autres employés seront repris, qui auront à développer une nouvelle stratégie pour les affaires internationales du groupe. Quant aux autres collaborateurs, ils se verront proposer, dans les deux à trois ans à venir, des solutions acceptables pour toutes les parties en cause.

»Naturellement, le canton de Vaud se défend, et pas seulement pour des raisons fiscales. Nous avons effectué une analyse approfondie et précise du site d'implantation de Lausanne. Il en ressort que sur ce plan Lausanne et Zurich se valent bien. Mais si l'on examine les choses de plus près, on voit que nous devons mettre des managers expérimentés à la tête d'une entreprise. Certes, il y a bien une direction à Lausanne, mais trop âgée (überaltert) et trop peu nombreuse; concrètement, nous pourrions transférer environ quatre cadres supérieurs à Zurich (dont deux habitent l'agglomération lausannoise), et nous devrions en déplacer une douzaine de Zurich. En d'autres termes, il faudrait compter six millions de francs de frais de déménagement, sans parler des coûts annuels supplémentaires, entraînés par de tels transferts, tant il est vrai que personne ne se déplace ainsi sans compensation financière.

»Les bureaux de Lausanne, avec leur soixante

employés, répondent à une autre conception que celle du siège de Zurich, où on a constitué d'emblée une équipe internationale d'une quarantaine de collaborateurs. Si nous restions à Lausanne, nous devrions donc effectuer toutes sortes de transferts dans un sens et dans l'autre. Pour que la fusion (Jacobs-Suchard) réussisse, il faut que toute l'entreprise s'adapte aux nouvelles structures de direction prévues pour la centrale, ainsi qu'aux concepts correspondants pour les différents marchés nationaux.»

Sans blague, que représente la case lausannoise sur le grand échiquier commercial mondial? Thème de réflexion pour l'OVCI, la Municipalité de Lausanne et le professeur Rieben réunis.

LE POINT DE VUE DE GIL STAUFFER

Au train où vont...

Un lecteur malicieux, lettré et bienveillant, m'a fait parvenir les «Mémoires d'un enfant du rail» de Henri Vincenot (Ed. LdP).

Livre admirable.

Livre admirable qui ajoute, ma foi, du charbon et de la vapeur à ma précédente diatribe (DP 668).

Mais que l'on m'entende bien: je n'ai vraiment rien à reprocher aux chemins de fer sinon leur lourdeur, leur rigidité, leur inconfort, leur grossièreté technique, leur conseil d'administration, leur mentalité de victime, leur horaire de travail, leur minable publicité, leur couleur (ah, l'abominable gris-vert militaire des CFF, il en dit long...), l'atrocité du simili-cuir des sièges qui collent aux fesses, le surchauffage des wagons en hiver, la laideur des uniformes des contrôleurs, l'absence de parcs à voitures gratuits alentour des gares, l'inélégance des pantographes, les pannes de climatisation dans les wagons dont les fenêtres ne s'ouvrent plus, sans oublier les ratons-laveurs. Et le bruit. Le bruit,

cette abomination, cette preuve de vulgarité technique et de gangstérisme mécanique.

A part ça, le train, c'est plutôt bien.

Certes, il se limace par terre — alors qu'il ferait beaucoup mieux d'être monorail et suspendu.

Mais à part ça, le train c'est plutôt pas mal.

Bref.

Merci à M. M. Comte qui, me lisant (DP 671), me fait beaucoup d'honneur en somme.

Quelques commentaires, en complément.

1. *Conception globale.* a) Dieu seul a une conception globale. b) Cette conception a été admirablement formulée par un éminent philosophe, Alphonse Allais, en cinq mots: «Tout est dans tout — et réciproquement».

Le reste est littérature de gare et vanité.

2. *Navette spatiale et autre objets de la même eau.*

Ce ne sont pas, comme le dit M. Comte, des instruments «énormément coûteux». Exemple: les satellites de communication sont très largement meilleur marché que les câbles téléphoniques transocéaniques. Ils ne sont pas réservés à des institutions scientifiques ou militaires mais servent à des centaines de millions de gens. Observations météo, télé-détections en tous genres: le coût ne cesse de baisser et les «services» de s'étendre. Ma comparaison n'était pas abusive: moyen de communication/déplacement, le train peut être comparé aux moyens de communication/information électroniques: même embranchements d'outils de transport de masse, secteurs industriels comparables de l'électrotechnique et de la mécanique.

3. *Evolution du rail.* A considérer l'ensemble du secteur techno-industriel du rail, on est bien obligé d'admettre qu'il a, relativement, peu investi dans la recherche/développement. Il a compté, surtout, sur les apports extérieurs et n'a pas tant cherché à développer pour lui-même et par lui-même des solutions originales. Faute de moyens? Faute d'avoir pu compter sur l'intérêt du complexe militaro-industriel?

Deux exemples donnés: l'attelage automatique et les barres longues. A propos du premier on lira les «Mémoires d'un enfant du rail» de Vincenot (cité plus haut). A propos du second, ajoutons ceci: à la fin du siècle dernier, le génie civil — avec les ponts métalliques à grande portée, les tunnels et les grattes-ciel, notamment — avait résolu des problèmes techniques plus complexes.

4. *TGV.* Précisément, le Tokaido circule à plus de 200 km/h depuis vingt ans! et les records français, avec une BB et une CC à leurs limites, datent de tantôt trente ans! Chapeau à la SNCF tout de même, évidemment. A la SNCF — pas aux CFF endormis sur les lauriers du Gotthard.

5. *Technique.* L'important est ce qu'on en fait — certes. Vaste débat. Qu'ont fait du rail les responsables du rail? En 1950, les quotes-parts du trafic voyageurs-kilomètres étaient de 50% pour le rail et de 44% pour la route. En 1980, ces parts sont de 12 et de 82%, à peu près. En trente ans, accroissement de 1,5 fois du nombre de voyageurs-km pour le rail, de 12 fois pour la route.

Il y a comme un problème. Un problème technique? *En fin de compte, oui.* Le chemin de fer n'a pas cru au chemin de fer. Entre les années 50 et 65, particulièrement, les CFF ont capoté, perdu les pédales, n'ont pas répondu au défi de la bagnole. Ecrasés, muets. Désolé, M. Jacobi — vous savez bien que c'est vrai.

Technique ou politique? D'accord avec M. Comte: on ne les sépare pas. Il n'en reste pas moins que monter dans un train, c'est monter dans une «machine» et non pas dans un système politique. Si la machine en question n'offre pas, pour certains usages, des avantages évidents, une autre lui sera préférée. Ces avantages sont évidemment liés à des caractéristiques techniques: vitesse, sécurité, confort, disponibilité, coût, etc. *Décider* de les offrir est un acte politique. Mais encore faut-il que la technique suive. Jolies, nécessaires, essentielles, les idées. Mais on juge sur l'outil — ici, le train. La voie reste ouverte.

G. S.

Le dehors est dedans

Le dernier recueil de Nicolas Bouvier¹ se déploie dans ce double «espace» poétique, le temps et le lieu; il tisse subtilement un lien entre hier et aujourd'hui, ici et là-bas.

Ces poèmes ont parfois attendu trente ans pour nous parvenir, étonnant éclat d'étoiles en perdition; ils ont traversé ces trente années-lumière en accumulant scintillation et sens. Ils nous arrivent chargés d'une luminosité douce et triste, telle que la vie bien souvent en revêt, quand on est face à elle humble et accueillant. Ce qu'est à un très haut degré Nicolas Bouvier, ce «compagnon voyageur» qui nous chante, lèvres fermées, cette poussière d'étoiles.

On a, très fortement, l'impression de tenir entre ses mains un témoin d'âges et de lieux révolus ou

comme enfouis au plus profond de nous. Ces textes nous parlent du monde, et ils nous parlent de nous: on ne sait plus très bien. Et si c'était la même chose? Face à Nicolas Bouvier, on a, très fortement, l'impression d'avoir, par chance, immobilisé un être dans sa course, et dont le destin est d'aller constamment ailleurs. Nicolas Bouvier est ici, mais il est déjà là-bas: il nous apporte l'éclat d'une étoile qui ailleurs était vivante. Ailleurs, c'est là qu'il sait où la retrouver, «un anneau à l'oreille, un choucas sur le poing fermé».

Le dernier mot est «démuni», dans la plénitude de l'absence, dans le silence de la poésie.

*Reste encore un peu ici
je suis si seule d'être comme toi
sans dehors ni dedans
mumura la fenêtre aveuglée par la nuit*

Catherine Dubuis.

¹ Nicolas Bouvier, «Le Dehors et le Dedans», Ed. Bertil Galland, Vevey 1982.

SOLENNITÉS

Deux heures, cinq juges au Tribunal fédéral

Le 9 février, le Tribunal fédéral acceptait le recours déposé par deux députées socialistes genevoises contre leur exclusion du Grand Conseil (pour incompatibilité entre leur fonction et leur mandat de député); dans le même temps, il rejetait un troisième recours d'un député, exclu, lui aussi le 13 mai 1982.

Impressions d'ambiance, impressions d'audience. Depuis que j'ai vécu la morgue des autorités giscardiennes lors de la préparation des manifestations contre le surgénérateur de Creys-Malville, j'éprouve un sentiment rafraîchissant devant les solennités helvétiques.

Ce grand escalier en marbre noir, ces murs sombres et luisants, ils sont trop nus pour être vraiment

impressionnants... Le vol des huissiers assortis, leurs gestes sévères et arrondis, ne sont sûrement qu'un prélude: une femme avec une longue traîne bruissante et vive va apparaître et descendre ces marches, une douzaine d'enfants turbulents, aux couleurs gaies et fraîches comme l'eau du lac qu'on voit miroiter par la grande porte, vont jouer et se poursuivre du haut et du bas, ouvrir et fermer les petites et les grandes portes, faire résonner le long couloir et se suspendre aux patères de bois...

Mais non, nous ne sommes pas au théâtre, et Sarah Bernhardt n'est jamais venue ici, montrer comment on descend avec aisance un escalier de marbre, blanc ou noir.

Non: le Tribunal fédéral siège (à Lausanne).

Tout en haut de l'escalier, au fond d'une espèce de grande salle à demi-ronde, éclairée comme un temple par des fenêtres hautes, cinq messieurs en habit foncé discutent entre eux.

Par moment des têtes se penchent et des attitudes font penser à ces «mijnheers» peints par Frans Hals et Rembrandt.

Celui qui parle le plus, c'est un Gruyérien qu'on voit de profil. S'il n'avait pas trente ou quarante ans d'études sous son crâne rond, on l'imaginerait plutôt dans son décor de montagnes, où le vert sombre domine, avec des mains fortes pour bûcheronner et haler. Sa voix sonne clair quand il dénonce l'injustice; dans les vallées, on doit l'entendre de loin. Il y en a un autre plus jeune qui perd son accent chantant du Valais quand il lit à haute voix, et le retrouve quand il parle du cœur. Le président préside en allemand; on ne sait jamais très bien de quel côté il va tomber. Le plus petit bougonne derrière son pupitre; on dirait qu'il a peur d'avoir raison; pourtant, c'est lui qui fera le poids. Le Tessinois a les cheveux et la barbe fleurie et s'exprime avec vivacité; il ressemble à un petit taureau... comme celui qui, sur les vases grecs, enlève Europe éplorée et curieuse.

Pendant deux heures, les cinq personnages discutent, se lèvent, se rassentent, se promènent, remuent des papiers et des livres.

Et puis, tout à coup, c'est midi. On sent comme un frémissement: «Wir stimmen ab.»

L'ÉTAT À SA PLACE

La Cour de droit public a jugé: le mot «Etat» doit être appliqué à une entité très précise. Avec les juges socialistes, la majorité de la Cour refuse ainsi une interprétation large où l'Etat s'étend comme une pieuvre sur un maximum d'activités. Jurisprudence importante pour les employés des transports publics genevois, des services industriels, des établissements hospitaliers, qui resteront donc éligibles, citoyens à part entière.

Comme les mots sont loin du cœur! Ceux qui veulent toujours «moins d'Etat», le mettent à la grande sauce. Et ceux qu'on surnomme les «étatistes», les voilà qui remettent cet Etat à sa place rigoureuse!

Pourquoi l'ami M. est-il fâché d'avoir perdu? Ce ne sont pas les juges socialistes qui ont été injustes, c'est la loi genevoise sur les incompatibilités qui met la barrière là où elle ne devrait pas être.

Hier, tout Lausanne était blanc sous la neige. Aujourd'hui, un soleil d'hiver brille, la bise mord les lèvres. Nos amis seront heureux.

Ma blessure secrète s'est rouverte. La justice la plus haute n'est jamais tout à fait juste. Mais pour le tout petit Martin déjà si fort que j'ai tenu dans mes mains mardi soir, ne souhaiterais-je pas que cette justice imparfaite continue à pouvoir s'exprimer? N'est-elle pas un des moyens de faire taire sans violence les arrogants et les «gros lards»?

Genève, le 11 février.

E. S.-P.

JUSTICE VAUDOISE

L'avocat et son client

La Cour plénière du Tribunal cantonal a entendu et jugé M. Rudolf Schaller (les avocats progressistes tiennent-ils vraiment à l'appellation de «Maître», plus talon haut que la couleur d'une cravate?), dans le cadre de la procédure disciplinaire requise par la Chambre vaudoise des avocats. Echos considérables dans la presse, tant dans les pages publicitaires («appel en faveur de la sauvegarde de la liberté d'expression») que dans les pages rédactionnelles.

Ces quelques lignes tombent dans le délai rédactionnel du jugement. Ce sont des notes prises lors d'une discussion libre du groupe vaudois de «Domaine Public», et publiées pour mémoire, quand seront connus les considérants du Tribunal cantonal.

La sanction, tout d'abord. Deux ans d'interdiction professionnelle dans le canton de Vaud? C'était l'issue envisagée par les plus pessimistes... Or, pour qu'une sanction aussi lourde que celle-là (en

effet dans les cordes du Tribunal cantonal) soit exemplaire, il faut que les circonstances soient nettes et non atténuantes. Ayant à apprécier les désordres de «Lôzane bouge», le tribunal et son président se trouvaient typiquement dans une situation analogue à celle du prof chahuté. Tous les syndromes: autorité cassante initiale, débordements, laisser-faire pour qu'apparaissent clairement les flagrants délits, interventions brusques ressenties comme arbitraires à cause du laisser-faire antérieur, etc. Dans de telles circonstances, la sanction maximale de l'interdiction professionnelle ne tient pas compte des torts partagés, inégalement certes, mais partagés tout de même.

L'interdiction, de surcroît, a l'inconvénient majeur de justifier des slogans tels que «atteinte à la liberté d'expression», alors qu'il s'agit d'autre chose. La question pourrait même être retournée: que présume la liberté d'expression? Admettons que le respect de la procédure fait partie de cette liberté. En une certaine mesure, elle en est la condition, de la même manière que, dans un débat présidé, chacun prend la parole à son tour, sinon c'est à qui gueule le plus fort. La procédure, même contraignante, n'est pas seulement règle d'ordre, antidésordre, elle est aussi respect du droit d'expression, antiviolençe, condition de la liberté. L'histoire du droit l'enseigne.

On répondra bien sûr que le prétoire n'est pas un lieu de libre débat, mais que s'y manifeste la dureté froide de l'application des lois. Et que cette dureté-là peut appeler la révolte.

On répondra aussi que la procédure peut être confisquée par une minorité qui la maîtrise et en profite pour imposer son point de vue. Et que dès lors une certaine forme d'irrespect (mais ne dramatisons pas!) n'est rien d'autre que la dernière des façons de retrouver le droit à la parole.

Il est vrai que beaucoup de juges ne contrôlent pas toujours l'autorité dont ils disposent (voir le traitement réservé à des témoins qui tombent un «mauvais» jour). Mais l'avocat en connaît le mécanisme et, dans une certaine mesure le trompe-l'œil. Dans

ces conditions, s'identifier au client, impressionné ou révolté, c'est entrer dans le jeu de l'appareil au lieu de le démystifier, ou au moins de le traduire en langage clair.

MALESHERBES ET LA CONVENTION

L'identification au client, une identification de comportement — ce qui est différent du don de sympathie et de la capacité d'investissement — est de surcroît dangereuse. Reconnaissons en effet que les sociétés répressives recherchent cette assimilation. Pour prendre un exemple classique: Malesherbes suspect pour avoir été, devant la Convention, le défenseur de Louis XVI (et plus près de nous: le bâtonnier du barreau de Lyon qui se constitue pour la défense de Barbie sera-t-il suspect de complaisance à l'égard du nazisme?).

La liberté de la défense, y compris sa liberté d'expression, repose pour une bonne part sur la non-identification client-avocat. Ce qui n'empêche pas que client et avocat puissent partager les mêmes convictions; ce qui n'empêche pas qu'ils puissent être engagés dans une même cause! Pourquoi, dès lors, prêter le flanc à des assimilations d'inspiration fondamentalement répressive?

Enfin, il paraît bon que l'avocat ne puisse en aucun cas être soupçonné de choisir un système de défense selon les cas, à la «tête du client», selon qu'il est dommageable ou non. La défense de M. Vergès dans le procès Rambert n'a pas été «alternative». Mais les garçons et les filles de «Lôzane bouge», qu'avaient-ils à perdre? Soupçon intolérable, comme celui de l'expérimentation médicale sur les plus pauvres des bougres.

D'où le vœu que le Tribunal cantonal s'en tienne aux principes et non aux sanctions. Et qu'il profite de l'occasion, s'il fait le ménage de la théorie, pour dire aussi combien sont inadmissibles les conférences de presse de la police quand elles sortent du domaine des faits et du flagrant délit (voir celle de la police cantonale vaudoise sur l'affaire Rambert).

GENÈVE

Un nouveau journal

Pendant longtemps, le Genevois avait en fait le choix entre trois quotidiens, «La Suisse», la «Tribune de Genève» ou le «Journal de Genève». «Le Courrier», comme la «Voix Ouvrière» avant qu'elle adopte un rythme de parution hebdomadaire, était réservé aux croyants.

Aujourd'hui, la situation s'est compliquée: le «Journal de Genève» reste intéressant pour autant qu'on soit prêt à absorber les communiqués rédactionnels du Parti libéral suisse ou genevois. La «Tribune» est inégale. Et «La Suisse», dont l'information locale et fédérale avait atteint il y a quatre ou cinq ans le meilleur niveau, traverse une mauvaise passe.

Reste «Le Courrier», journal catholique jumelé à «La Liberté». En quelques années, il a su privilégier une information locale qui déborde les déclarations officielles et qui tente de rendre compte de la face cachée des choses, de la vie politique réelle (la manière dont il traite l'affaire Borner-vente de terrains à des étrangers est typique de cette ambition nouvelle). Le volet fédéral étant convenablement traité dans les pages communes avec «La Liberté», on voit des Genevois, bien laïcs, se tourner vers ce quotidien qu'on croyait réservé à une chapelle. Pour le plus grand bénéfice de la liberté d'expression (qui ne s'use que lorsqu'on s'en sert).

MANIF

Les piétons et le droit à la vie

«Nous sommes tous en danger. Assez de piétons, de cyclistes, de cyclomotoristes, d'enfants, de jeunes et de personnes âgées écrasés sur les routes

genevoises. Nous voulons que ça change et c'est possible!»

Sur ce thème, il y aura manifestation samedi 26 février à Genève (14 h., place de la Fusterie). Très significative, la liste des groupements et associations signataires de l'appel: Association suisse des transports (AST), Association pour des pistes cyclables (ASPIC), Union genevoise des piétons (UGP), Communauté d'intérêt pour les transports publics (CITRAP), Institut suisse de la vie (ISV), Mouvement populaire des familles (MPF), Association des vieillards, invalides, veuves et orphelins (AVIVO), Comité de lutte des handicapés (CLH), Groupement genevois des aveugles et faibles de vue (GGA), Groupement cantonal genevois des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines (GAPP), Associations des parents d'élèves de Bardonnex, Bernex, Choulex, Hugo-de-Senger, Jonction, Onex, Associations des habitants du centre et de la vieille-ville (AHCVV), des Eaux-Vives, du quartier de la Servette, des Trois-Chêne, Groupe logement Plainpalais (GLP), Action populaire aux Grottes (APAG), Groupes des habitants des Pâquis, de Saint-Jean-Cayla, Associations des étudiants en biologie (AEB), en

EN BREF

Été 1976, l'Italie se prépare à élire son parlement. La bourgeoisie craint une victoire communiste. C'est le moment choisi par le quotidien tessinois «Gazzetta ticinese» pour lancer un supplément hebdomadaire «Europa libera». Diffusion en Suisse (1 franc) et en Italie (350 lire). Des collaborateurs de choc suisses et italiens invitent les lecteurs à protéger l'Italie du marxisme (légende d'une photo dans le numéro 2: «Ne pas faire danser l'armée rouge sur les ruines de la démocratie»). Le 20 juin la démocratie (précisons: chrétienne) l'emporte. Le journal est devenu inutile. Il disparaît après avoir publié un dernier mince numéro 6 (17 juillet) contenant — n'est-ce pas surprenant? — un article en français d'Olivier Giscard

lettres (AEL), en sociologie (AES). D'ores et déjà, une lettre ouverte demande au conseiller d'Etat Guy Fontanet, responsable de la circulation (entre autres), que les piétons puissent circuler aisément et en sécurité, qu'un vrai réseau d'itinéraires pour les deux-roues soit créé (en particulier vers les établissements scolaires), que les transports publics soient développés jusqu'à devenir efficaces.

En Suisse romande, c'est probablement à Genève que le trafic automobile a produit les conditions de vie les plus difficiles et les moins supportables pour les piétons. Rançon de la grande ville, rançon aussi d'une priorité absolue accordée à l'automobile par les pouvoirs publics. Typique: le refus de l'abaissement à 50 km/h de la vitesse maximum en ville. En fait, le nombre des voitures est devenu tel que la circulation, le stationnement ne peuvent être que catastrophiques (les conducteurs sont amenés à conduire de manière agressive, à parquer sur les trottoirs).

Genève à l'avant-garde de la pollution motorisée. La résistance semble s'organiser, avant-garde elle aussi, espérons-le, pour d'autres luttes ailleurs en Suisse romande.

d'Estaing (parent du président français de l'époque) intitulé «Les nouveaux pouvoirs économiques». Pourquoi, direz-vous, rappeler ce journal éphémère au moment où certains envisagent de lancer un hebdomadaire de la droite dure et pure en Suisse romande? A propos, M. André Muret, ce titre «La semaine» ne vous rappelle-t-il rien?

* * *

Le quotidien d'inspiration radicale «Der Bund» vient de publier une enquête très fouillée sur la spéculation foncière. Ce travail n'a probablement pas plu à tous les lecteurs. En revanche le bimensuel «Aareboge» (La boucle de l'Aar), organe bernois des organisations progressistes POCH, a félicité son confrère d'avoir osé aborder franchement ce sujet.